



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur CHUPIN Frédéric
18 boucle du Cimetière

57570 - FIXEM

Metz, le 7 septembre 2015

Dossier suivi par : Amandine GUERSING

Tél. : 03 87 34 83 50

Fax : 03 87 34 34 19

Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf. : AG/ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux en lit mineur à FIXEM

Accord immédiat

P. J. : Récépissé de déclaration

Fiche descriptive de l'opération

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de renforcement d'un mur et de son prolongement en lit mineur à FIXEM**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet au guichet unique de l'eau : 31 août 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00051
- Dossier réalisé par : Frédéric CHUPIN.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de FIXEM où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Mairie de FIXEM
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Boler et de ses Affluents
- ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER